

Règlement intérieur

Version du jeudi 22 juin 2023

Recueil des signatures annuelles d'Acceptation des règlements et chartes

L'inscription d'un élève au collège est liée à l'acceptation du règlement intérieur, de l'annexe relative à la fréquentation du restaurant scolaire, de la charte de la laïcité et de la charte d'utilisation des moyens informatiques et de l'internet mis à disposition par le collège. L'intégralité des textes figure sur le site du collège <https://www.clg-darbaud-salon.ac-aix-marseille.fr/>

Identité de l'élève

Nom : Prénom(s) :

Classe : année scolaire 20 - 20

La signature du présent document atteste de la lecture et de l'acceptation des documents suivants :

L'élève écrit de sa main sur chaque ligne dans les cases : « j'ai lu et j'accepte »

Veillez remplir tous les cadres

1 - Charte de la laïcité

2 - Règlement intérieur du collège

3 - Règlement du service de restauration

4 - Charte de l'utilisation des moyens informatiques et de l'Internet au collège

5 - Charte de l'exercice des activités physiques et sportives (EPS)

6 - La charte des collégiens et collégiennes et charte du bon accueil

Signatures

Fait, le / / 20

Signature de l'élève

Représentant légal financier ou préférentiel

Autre représentant légal

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Signature

Signature

Ce document est rempli dès l'entrée de l'élève au collège, valable pour une année scolaire, il est conservé dans le dossier de l'élève. A chaque nouvelle rentrée, un nouvel exemplaire de ce document DOIT ETRE SIGNÉ et il complète dans le dossier les versions précédentes.